

L'Office National des Forêts s'engage, aux côtés du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, pour les insectes pollinisateurs sauvages, dans le cadre du Plan national d'actions mis en œuvre en faveur de ces espèces.

LA POLLINISATION ET LES ENJEUX DE SA PROTECTION ET DE SA VALORISATION

On constate un déclin des insectes pollinisateurs sauvages avec une chute des effectifs plus ou moins marquée selon les espèces. Les causes du dépérissement de ces insectes désignent une forte responsabilité humaine du fait de la dégradation de leurs habitats et des espèces de plantes à fleurs qui sont leurs ressources alimentaires.

Sauvegarder ces espèces et le service de pollinisation qu'elles rendent concourt au bien de tous et au respect des générations futures.

Les enjeux sont en effet majeurs. Car si ce déclin témoigne d'une perte regrettable de la biodiversité (les pollinisateurs sont reconnus comme indicateurs précoces de la santé de la vie animale et végétale), il compromet également une partie non négligeable de la ressource alimentaire des populations humaines : ces insectes rendent un service écologique inestimable à la reproduction d'une grande partie des plantes à fleurs, qu'elles soient sauvages ou cultivées. Environ 70% des plantes à fleurs sauvages et cultivées en France métropolitaine et 80% des cultures dans le monde (soit 35% du tonnage que nous mangeons) dépendent fortement de la pollinisation par les insectes.

LES ENJEUX DU PLAN NATIONAL D' ACTIONS

Compte tenu de l'importance de la pollinisation, Ségolène Royal, ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, a présenté au conseil des ministres du 20 mai 2015 un Plan national d'actions « France, Terre de pollinisateurs » pour la préservation des abeilles et insectes pollinisateurs sauvages.

Le Plan national d'actions en faveur des insectes pollinisateurs sauvages n'est pas un plan d'actions ordinaire. Le nombre et la variété des espèces considérées, la fonction écologique, les enjeux économiques et de conservation de la biodiversité qui concernent la quasi-totalité du territoire français, ainsi que le nombre d'acteurs ou de gestionnaires d'espaces impliqués font de ce plan un véritable challenge. La modification des comportements en est un autre.

L'objectif du plan vise dans un premier temps à une mobilisation du plus grand nombre d'acteurs en faveur des insectes pollinisateurs sauvages.

Le plan constitue donc une première étape en direction de l'objectif global à atteindre, en termes de reconquête de la biodiversité, mais aussi de productivité agricole. Il faut à terme au minimum stopper le déclin des pollinisateurs, sauvegarder ces communautés d'insectes et sauvegarder leur service de pollinisation :

- ❖ en préservant et en restaurant leurs habitats et leurs conditions de développement (nidification, vie larvaire) ;
- ❖ en préservant et en améliorant les ressources florales, bases de leur alimentation, en quantité, diversité et qualité (pollen et nectar).

Il s'agit bien d'intégrer l'enjeu de « pollinisation » au sein des politiques liées en particulier à l'agriculture, à la forêt, à l'urbanisation, à la gestion des paysages, et à l'utilisation de produits phytosanitaires en protection des cultures.

LES ENJEUX SPECIFIQUES POUR L'OFFICE NATIONAL DES FORETS

Le milieu forestier abrite généralement des milieux très différents au sein d'une même forêt, de la forêt claire à la forêt fermée, en passant par des clairières plus ou moins grandes (zones de chablis), d'éventuelles zones humides et les accotements de voies de circulation. Cette juxtaposition de milieux, tout comme l'exploitation forestière, engendrent des lisières internes et externes très favorables à la diversité végétale et donc à la diversité des pollinisateurs. Si la forêt abrite, au sein des parcelles fermées ou semi ouvertes, des espèces typiquement forestières dont une partie du cycle de vie va dépendre du bois mort ou des cavités d'arbres, les milieux ouverts intra-forestiers vont souvent servir de zones refuges pour les espèces non forestières, voire même devenir des réservoirs pour les milieux ouverts extra-forestiers devenus parfois peu ou pas accueillants pour la faune des pollinisateurs.

L'ENGAGEMENT DE L'OFFICE NATIONAL DES FORETS AUX COTES DU MINISTERE DE L'ECOLOGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ENERGIE

Dans le cadre de la mobilisation d'un large panel d'acteurs, l'Office National des Forêts s'engage à soutenir les actions du Plan national d'actions en faveur des insectes pollinisateurs sauvages en particulier son action n°15 qui vise à perfectionner la gestion forestière pour la rendre plus favorable à ces espèces, mais aussi l'action n°3 (qui porte sur l'occurrence des insectes sur les territoires), les actions n°8 et 9 (formation et sensibilisation), l'action n° 13 (utilisation des produits phytosanitaires) et l'action n°14 (sur la nécessité de l'augmentation de la ressource florale).

Action n°3 du Plan national d'actions

- ❖ La coordination et l'alimentation des bases de données d'occurrence : **PONF s'engage** à développer la compétence au sein du réseau des forestiers naturalistes notamment sur les Abeilles sauvages, les Syrphes et les Hyménoptères Symphytes et à réaliser des inventaires dans les réserves biologiques.

Action n°8 du Plan national d'actions

- ❖ Le développement de la communication et de la pédagogie autour des espèces pollinisatrices : **l'ONF s'engage** à appuyer la diffusion et le déploiement du dispositif innovant qu'est « l'hôtel à abeilles » (un hôtel à abeille a été présenté sur le stand France lors de l'Exposition Universelle de Milan 2015).

Action n°9 du Plan national d'actions

- ❖ Le développement de la connaissance sur les pollinisateurs : **l'ONF s'engage** à continuer à soutenir des thèses sur le sujet et en particulier sur le rôle de la forêt comme réservoir à pollinisateurs au profit des fonds adjacents.

Action n°13 du Plan national d'actions

- ❖ Utilisation des produits phytosanitaires : **l'ONF s'engage** à limiter l'usage des produits phytosanitaires aux cas où la nécessité est avérée et lorsqu'il n'existe pas d'alternative efficace à un coût comparable.

Action n°14 du Plan national d'actions

- ❖ La pratique de la fauche à des périodes adaptées des bermes et accotements des voies forestières pour les espèces effectuant leur cycle de développement dans la végétation moyenne et basse (larvaire et nymphale) : **l'ONF s'engage** à favoriser la pratique d'un fauchage raisonné de la végétation permettant ainsi à la ressource florale de s'exprimer et aux insectes d'effectuer la totalité de leur développement.

Action n°15 du Plan national d'actions

- ❖ Le maintien d'arbres morts pour les espèces xylophiles : **l'ONF s'engage** à maintenir au moins 1 arbre mort/hectare en moyenne à l'intérieur des parcelles et d'un diamètre supérieur à 35 cm. On évitera toutefois, pour des raisons de sécurité évidentes, de maintenir des arbres morts le long ou à proximité des voies de circulation.
- ❖ Le maintien d'arbres à cavités pour les espèces cavicoles : **l'ONF s'engage** à maintenir au moins 2 arbres à cavités ou 2 très gros ou très vieux arbres par hectare.
- ❖ La gestion des lisières en strates graduelles : le savoir-faire reste encore à acquérir dans ce domaine. **L'ONF s'engage** à mettre en place des ateliers d'expérimentation afin d'étudier les performances comparées de différents types de lisières (un atelier est mis en place dès 2015 en forêt domaniale de Chizé).
- ❖ Le maintien des zones humides intra-forestières, milieux très importants dans le cycle de développement de nombreuses espèces : **l'ONF s'engage** à maintenir la fonctionnalité de ces milieux.

Et d'une façon transversale à ces actions, **l'ONF s'engage** à maintenir son dispositif de partenariat et d'expertise avec l'Office pour les insectes et leur environnement (OPIE), à travers le Pôle National d'Entomologie Forestière, laboratoire partagé ONF-OPIE, muni d'un Conseil de gestion présidé par le Professeur Gilles BŒUF.


L'Office National des Forêts intégrera le comité de pilotage du plan national d'actions.

Fait à Paris, le 9 février 2016

**La ministre de l'écologie,
du développement durable et de l'énergie**


Ségolène ROYAL

**Le directeur général de l'Office national
des Forêts**


Christian DUBREUIL